

IRIADE Emprunteur est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrit par l'association APOGEE au profit de ses membres auprès de la société d'assurance ORADEA Vie.

ORADEA Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 euros. Entreprise régie par le Code des assurances RCS NAN-TERRE 430 435 669. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des reflets 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX. Service de gestion : ORADEA Vie - 38 rue La Condamine - 75017 PARIS.

APOGEE, Association pour l'Optimisation et la Gestion de l'Épargne-Retraite. Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901. Siège social : Tour Société Générale 17 cours Valmy - 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

IRIADE
Emprunteur

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE - JUILLET 2018



oradea.vie@socgen.com



01.57.61.83.53



www.partenaires.oradeavie.com

L'ASSURANCE
EMPRUNTEUR

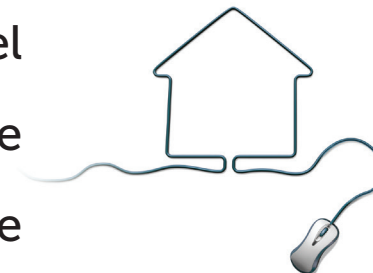
DIGITALE &
IMMÉDIATE

IRIADE
Emprunteur

Adhésion en temps réel

Signature électronique

Solution médicale digitale



ORADEAVIE
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ORADEAVIE
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Oradéa Vie, filiale de Sogecap, est la compagnie d'assurance vie du Groupe Société Générale, 100% dédiée aux partenariats en France : Plateformes et Conseillers en Gestion de Patrimoine, Courtiers en produits de Prévoyance et d'Assurance Emprunteur, Prescripteurs en crédit, Banques Privées ...

Oradéa Vie s'appuie sur de nombreuses ressources et expertises tout en bénéficiant de la solidité financière d'un grand groupe. Forte de ces atouts, Oradéa Vie a conçu son offre IRIADE Emprunteur innovante et compétitive répondant à un environnement réglementaire en constante évolution.



IRIADE Emprunteur propose des garanties complètes, quel que soit le projet immobilier (« résidence principale », « secondaire », « investissement locatif ») et le type de prêt « prêt in fine », « relais », « amortissable » qui répondent aux exigences des banques : 100% en équivalence de garanties.

→ 3 formules possibles

DC / PTIA

pour les seniors et les investisseurs

DC / PTIA / ITT / ITP / IPT

DC / PTIA / ITT / ITP / IPP / IPT

→ Des formalités médicales simplifiées

Jusqu'à 400 000€ de crédit assuré et jusqu'à 45 ans
Jusqu'à 300 000€ de crédit assuré et jusqu'à 60 ans

→ Des garanties couvrantes et modulables* au meilleur standard du marché



100%

conforme aux exigences des banques



83%

le taux de signature électronique



87%

des assurés disent que le parcours est une bonne ou excellente expérience

Source Multinet Services 2017

- Une couverture applicable au **monde entier**
- Une **garantie temporaire décès accidentel** du montant du capital assuré dès la signature et dans l'attente de la prise d'effet des garanties de l'adhésion
- Une **garantie incapacité couvrante**, y compris pour les assurés sans activité rémunérée, et modulable selon différents niveaux de franchise
- Une **garantie invalidité accessible dès 33% de taux d'invalidité contractuel**
- Prise en charge des **pathologies dorsales et psychiques sans franchise** (option zen)

* Dans les conditions et limites contractuellement prévues

IRIADE
Emprunteur



Un processus d'adhésion

100% en ligne
via la plateforme **Multinet Services**, simple et rapide au service de vos clients et de vos forces de vente

- Pas d'échange papier, ni d'aller-retour entre le courtier, la banque et l'assuré
- Décision médicale automatisée
- Un devoir de conseil systématiquement formalisé
- Le certificat d'adhésion peut être émis en 20 minutes dans 90% des cas
- Une vision à 360° accessible à tous les acteurs du dossier

4 étapes dans le processus d'adhésion

1 DEVIS	2 SOUSCRIPTION	3 QUESTIONNAIRE DE SANTÉ SIMPLIFIÉ	4 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Saisie du projet immobilier et données de l'assuré • Premier devis téléchargeable • Notice d'Information et Fiche Standardisée d'Information téléchargeables 	<p>Constitution du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisie de l'organisme prêteur • Adresse • Récapitulatif des formalités administratives et médicales 	<p>En ligne, dynamique et automatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune analyse complémentaire nécessaire dans la majorité des cas • Tarification du contrat en ligne 	<p>Finalisation du dossier (au choix digital ou papier)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat Sepa • Génération du certificat d'adhésion • Edition du certificat d'équivalence

LEXIQUE

- DC** Décès
- PTIA** Perte totale et irréversible d'autonomie (besoin d'une tierce personne pour réaliser les actes de la vie quotidienne)
- ITT** Incapacité temporaire totale (incapacité à travailler l'activité habituellement exercée par l'assuré)
- ITP** Incapacité temporaire partielle (exemple : mi-temps thérapeutique)
- IPT** Invalidité permanente totale (prise en charge à partir d'un taux d'invalidité supérieur à 66 %)
- IPP** Invalidité permanente partielle (prise en charge à partir d'un taux d'invalidité supérieur ou égal à 33 % et inférieur à 66 %)
- Franchise** Nombre minimum de jours consécutifs d'arrêt de travail au-delà duquel l'Assureur est susceptible de verser les prestations au Bénéficiaire. Cette franchise est modulable.